



dona

Documents numériques  
accessibles



COPIBEC

COPIBEC.CA



## QU'EST-CE QUE DONA ?

DONA vous permet d'obtenir rapidement des documents numériques **d'éditeurs québécois** adaptés aux besoins des personnes qui ont une déficience perceptuelle. Grâce à des ententes avec plusieurs maisons d'édition du Québec, Copibec transmet au requérant un lien permettant de télécharger un fichier PDF sans verrou numérique. L'étudiant peut utiliser le document ainsi obtenu avec des outils d'aide à la lecture, à la rédaction ou à la correction.



## DONA, EST-CE POUR MOI ?

DONA répond aux demandes en provenance d'écoles, de commissions scolaires, de conseils scolaires, de centres de formation, de collèges, d'universités ou d'organismes intervenant auprès de personnes ayant une déficience perceptuelle. La demande peut également provenir directement d'un étudiant ou des parents des élèves. Dans tous les cas, le diagnostic de déficience perceptuelle doit être confirmé et le requérant doit s'engager à respecter certaines modalités d'utilisation du document numérique.



## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Règle générale, le coût facturé par exemplaire correspond au prix du livre papier affiché sur le site de l'éditeur. Cependant, selon le type d'œuvres ou l'éditeur concerné, le nombre d'exemplaires nécessaires, l'achat préalable du même document sur un autre support, le prix du document peut varier.

De plus, pour toute demande, des frais de service par titre s'appliquent. Il est donc avantageux pour les utilisateurs de regrouper les demandes touchant un même titre.



## OBTENEZ UN DOCUMENT GRÂCE AU SERVICE DONA

Un formulaire de demande peut être rempli en ligne, dans la section DONA de l'espace enseignement de notre site internet au [www.copibec.ca](http://www.copibec.ca). Une liste non exhaustive des titres de DONA peut également y être consultée.

Le titre que vous recherchez est publié au Québec mais n'apparaît pas dans notre banque de documents numériques accessibles ?  
Le répertoire de DONA est en constante évolution et n'hésitez pas à nous signaler un éditeur que vous aimeriez voir participer.



# DÉFICIENCE PERCEPTUELLE ET LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR



La *Loi sur le droit d'auteur* considère comme une déficience perceptuelle plusieurs handicaps physiques et difficultés d'apprentissage, par exemple :

- ▶ la perte (en totalité ou en partie) de l'ouïe ou de la vue
- ▶ l'incapacité de tenir ou de manipuler un livre
- ▶ l'insuffisance relative à la compréhension

La *Loi* prévoit une exception pour les personnes ayant une déficience perceptuelle. Cette exception permet à une personne ou à un organisme à but non lucratif de reproduire un document à l'intention d'un tiers ayant une déficience perceptuelle.

## ATTENTION !

La *Loi* spécifie que l'exception ne s'applique pas si le document est disponible sur le marché, dans un délai et à un coût raisonnables, sur un support pouvant servir à une personne ayant une déficience perceptuelle.

Plusieurs éditeurs vendent des exemplaires de leurs titres sur un support et dans un format qui répondent aux besoins des personnes ayant un handicap. **Et de nombreux éditeurs québécois ont choisi le service DONA de Copibec** pour distribuer leurs documents dans le format approprié.

514 288-1664  
1 800 717-2022  
education@copibec.ca

**COPIBEC**

COPIBEC.CA